

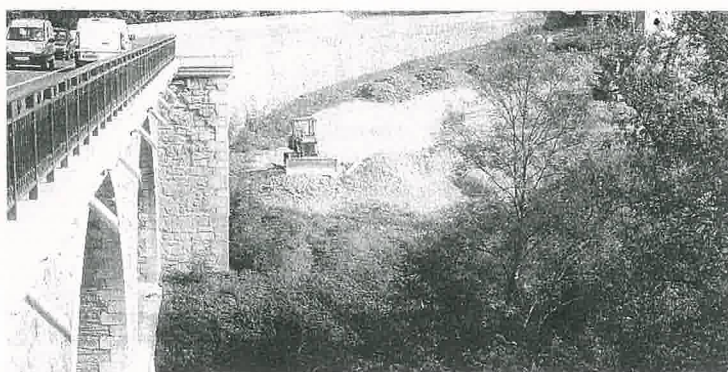
# Canton de Reignier

## Arthaz : alerte sur la Menoge pour cause de remblais

À proximité du pont de la Menoge, un chantier fait couler beaucoup d'encre. Récit.

**A**u lieu-dit "Les Moulins", sur le versant arthazien après le pont, la couverture forestière a disparu pour laisser place à une étendue dénudée allant de l'ancienne route nationale à la rivière offrant deux terrasses en étage constituées de matériaux inertes empilés par

la société Barbaz, sur les 6 400 m<sup>2</sup> de la propriété de S.Fiorelli. Ce dernier, suite au dépôt d'une déclaration préalable en mairie dirigée par M.Rosset le 20 novembre 2007 liée à « la réalisation d'un remblai pour créer un accès (NDLR : à sa maison) plus des terrasses » a reçu l'autorisation sous réserve que « l'attention du maître d'ouvrage est attirée sur le fait que le terrain est concerné par le risque de glis-



Qu'advientra-t-il de cette zone de remblais ? La réunion qui a eu lieu le 27 octobre devrait permettre d'en savoir un peu plus...

*sement de terrain aléa faible de la carte des aléas naturels du dossier communal synthétique.*

En février 2008, le bureau d'études géologiques Géo Arve a déposé le dossier technique pour un « projet de comblement d'une zone dépressionnaire en matériaux inertes » basé sur trois sondages effectués jusqu'à moins 3,40 mètres par une pelle hydraulique, sur des pentes de 14 à 65 mètres, un replat bordant la Menoge, avec en conclusion « une bonne stabilisation apparente. »

On ne parle pas de risque de glissement de terrain, mais de trois préconisations à respecter : « Traitement particulier du fond de décharge avant dépôts ; mise en place d'un masque drainant en base de dépôt ; et collecte de toutes les eaux drainées en amont (NDLR principalement celles en provenance de l'ancienne route nationale) avec rejet de celles-ci hors de zone de dépôt. » Pour Géo Arve, elles n'ont pas été respectées et la DDEA, venue sur place,

n'a rien trouvé d'inquiétant...

Les travaux ayant débuté au début de l'année 2009 par le déboisement, le nivellement et l'apport d'un important tas de terre, face à cette situation, le nouveau maire d'Arthaz, C.Pellevat, la Frapna et ses dirigeants, E.Constant et E.Feraille, président haut-savoyard, les Amis pour la préservation du site de Creuse et son président S.Laurençon et la Qualité de la Vie ont vivement réagi. Le rapport de

Géo Arve, jugé trop succinct a été mis en doute et, très inquiets du manque de précautions, ils ont avancé de solides arguments : passage resserré de la Menoge, absence d'enrochement, déboisement de la bande d'accompagnement du cours d'eau et glissement de terrain formant un barrage. Une fois emporté par une crue violente, il créera une inondation par le biais d'une vague de deux à six mètres de haut qui dévastera le site de Creuse où vivent douze familles qui ont signé une pétition, les eaux allant jusqu'à Genève.

D'où ce cri d'alarme : « Il y a une mise en danger de la vie d'autrui ! » Le maire, qui en est conscient, a pris un arrêté argumenté le 16 octobre ordonnant à la société Barbaz de cesser toutes rotations de poids lourds et tous travaux en se demandant s'ils répondent aux prescriptions de Géo Arve. La question faisant désormais débat, une réunion a eu lieu à la mairie le 27 octobre. Laquelle sera suivie d'un communiqué de presse à défaut de sa présence... J.-M.H.



Le maire d'Arthaz craint qu'en cas d'éboulement les maisons situées en aval soient menacées.